

Constate suivant la loi par nous N. P. Bernard, Maire d'Artigue  
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné

*(Signature)*

50-11  
Nées de  
quatre mariages  
parmi elles

Le huitième jour du mois de Novembre au Mil huit cent  
Cinquante Cinq à Neuf heures du Matin.

Acte de Noces de Bousseton, femme morte, décédée le jour d'hier  
dans sa maison sis à Artigue à quatre heures du jour profession de ménage  
âge de cinquante ans, née à Gouaux-de-Farbaud, Département de la Haute-  
Garonne, demeurant et domiciliée à Artigue, Mariée  
fille de

par la déclaration a nous faite par le sieur Bernard, Maleplata âgé de trente  
deux ans demeurant à Artigue profession de Cultivateur, qui a dit être ami de la  
de la défunte. Et par le sieur Bousseton âgé de cinquante cinq ans  
demeurant à Artigue, profession de Cultivateur qui a dit être aussi ami  
de la défunte.

Acte du présent acte a été faite par nous avec déclaration et  
aux témoins qui ont signé

Constate par nous Bernard N. P. Maire d'Artigue faisant les  
fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné

*(Signature)*

N. P.  
Nées de  
quatre mariages  
parmi elles

Le vingt deuxième jour du mois de Novembre au Mil huit cent  
Cinquante Cinq à Dix heures du matin.

Acte de Noces de femme Bousseton, Marie, décédée le jour  
d'hier dans la maison de son père sis à Artigue, à quatre heures  
du matin. sans profession, âgée de neuf mois et six jours, née à  
Artigue et demeurant, fille de Marie Bousseton, vivant profession de  
Cultivateur, et femme, Marie, décédée, demeurant quand vivante  
au dit Artigue.

par la déclaration a nous faite par le sieur Comet, centenaire  
âgé de quatre six ans, demeurant à Artigue, profession de  
Cultivateur qui a dit être ami de la défunte.

Et par le sieur Maleplata, Bernard, âgé de trente deux  
ans, demeurant à Artigue, profession de Cultivateur qui a dit  
aussi être ami de la défunte.

Acte du présent acte a été faite par nous avec  
déclaration et aux témoins qui ont signé

Constate par nous N. P. Bernard, Maire d'Artigue faisant  
les fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné

*(Signature)*

Clas et arrêté le présent registre, contenant trois actes  
de Mariages, deux actes de Mariages, et sept actes de Noces,  
par moi Maire de la Commune d'Artigue officier de l'Etat civil  
Artigue le 31 Décembre 1855.

Maire

*(Signature)*



1856  
manque  
table

Mariage de  
Jean Blege  
Pascou  
et femme Bertrand  
Comet

Le présent registre, contenant *Quatre* feuillets de papier timbré, et destiné  
à recevoir les Actes de l'Etat civil pendant l'année mil huit cent cinquante-six, a été coté  
par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets, par nous Président du Tribunal  
de première instance séant à Saint-Gaudens, arrondissement de Saint-Gaudens, département  
de la Haute-Garonne.

Fait double à Saint-Gaudens, le *trois* décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Maire d'Artigue  
Arrondissement de Saint Gaudens, Haute Garonne

Le dixseptième jour du mois de Janvier au Mil huit cent  
Cinquante six à huit heures du jour.

Acte de Mariage de Jean Blege, Pascou, âgé de  
quarante quatre ans, né à Armenteuille, Département des Hautes  
Pyrénées, le quinze novembre mil huit cent onze. Ainsi qu'il  
résulte de l'Extrait en forme qu'il nous a remis, profession  
Cultivateur, demeurant à Armenteuille, même Département que  
ci dessus. Neuf de mariage, Geroste, fils majeur de Felix Pascou  
décédé à Artigue, et de Jeanne Lichon, décédée aussi à Artigue même  
Département que ci dessus.

Procédant Comme personne libre  
Et de Ninonille Jeanne Bertrand Comet, âgée de trente-  
quatre ans née à Artigue, Département de la Haute Garonne,  
le Douze Décembre mil huit cent vingt ans, ainsi qu'il résulte de  
l'Extrait en forme qu'elle nous a remis. Demeurant au dit  
Artigue, fille majeure de Sébastien Comet, décédé quinquante six ans  
demeurant à Artigue, et de Jeanne Maleplata, vivante demeurant  
au dit Artigue.

Procédant avec le consentement verbal de son père  
Les Actes préliminaires sont extraits des Registres de  
publication de Mariage faites devant la principale porte de  
notre maison Commune. La première publication, le sixième  
jour du mois de Janvier de l'an mil huit cent cinquante six  
à 8 heures de nuit du matin; et la seconde le troisième jour du  
mois de Janvier de la même année, aussi à 8 heures de nuit du matin.

Lesdites publications ont eu lieu à la Mairie, d'Armenteuille,  
la première publication le trente Décembre de l'an  
mil huit cent cinquante cinq à 8 heures de nuit du matin;  
et la seconde le sixième jour du mois de Janvier présente année  
à 8 heures de nuit du matin, sans qu'il soit survenue aucune  
opposition. Comme le constate le Certificat du Maire de la  
dite Commune d'Armenteuille, pour la date du Douze Janvier  
Courant.

Nous avons interpellé les futurs époux et les personnes  
présentes autorisant le mariage, pour qu'elles aient à nous déclarer  
si les conventions civiles du mariage ont été réglées par contrat,  
et nous faire connaître la date de ce contrat, ainsi que le  
nom et le lieu de résidence du Notaire qui la reçu.

Il nous a été déclaré que le présent mariage a été  
précédé d'un contrat à la date du Neuf Janvier mil huit